



Cdi temps partiel et remplacement d'une collègue

Par **soso64**, le **05/07/2012** à **15:45**

Bonjour,
Je suis actuellement en CDI temps partiel dans une entreprise à hauteur de 14h par semaine soit 40% ETP.
Une de mes collègues va partir en congé maternité puis parental. Son temps à elle est de 75%ETP. Je voudrais pouvoir la remplacer afin de compléter mon temps partiel actuel. Je précise que pour mon employeur la perte des 15% de temps n'est pas un problème sur un remplacement.
Il voudrait que je puisse assurer ce remplacement seulement légalement on bloque.
Les avenants aux contrats sont possibles mais avec la jurisprudence qu'il y a eu la DRH refusera à coup sûr.
L'inspection du travail me dit que je peux cumuler un CDI et un CDD de remplacement dans la même entreprise. Mon employeur pense que ce n'est pas légal mais que si je lui apporte la preuve que c'est le cas il le fera.
Je viens donc vers vous pour savoir si il existe des textes de lois qui confirment cette possibilité ou est-ce qu'il existe d'autres solutions pour que je puisse avoir accès à ce remplacement.
J'espère avoir été claire...
Je vous remercie par avance de vos réponses
cordialement
solène

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **18:52**

Bonjour
Vous êtes en CDI à temps partiel et rien n'empêche votre employeur de faire un avenant à votre CDI pour ajouter des heures pour remplacer votre collègue pendant son absence.. et l'employeur s'arrangera pour que vous soyez toujours à temps partiel de ne pas dépasser 34 heures hebdomadaires de travail.